



CONSEIL COMMUNAL
1270 TRELEX

**PROCES-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 12 OCTOBRE 2022**

Le Président, M. François VAUTIER, ouvre la séance à 20h15. La présentation du SDIS Nyon-Dôle annoncée dans la convocation est reportée, cette association intercommunale tenant une séance avec le Canton.

Il annonce la triste nouvelle et le choc du décès ce 11 octobre de M. Alain BAIL, conseiller. Lui rendant hommage, il rappelle que M. BAIL a toujours été souriant, ouvert et disponible, participant activement aux commissions du Conseil et souvent présent au bureau électoral, avec bonne humeur. Le Président exprime sa profonde sympathie à Mme BAIL, sa famille, ses amis et à l'équipe des *Festifs*. Les obsèques se dérouleront vraisemblablement dans l'intimité.

M. le Syndic rend également hommage à M. BAIL et exprime ses condoléances à son épouse et ses proches. Il souligne l'enthousiasme et l'entrain de celui qui, apprécié de tous, a fait revivre et animé les *Festifs de Trélex*. Remerciant M. BAIL pour la présidence des *Festifs*, il annonce qu'il lui rendra un hommage complet lors de l'assemblée générale en novembre.

Le Président prie l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en la mémoire de M. BAIL.

Il annonce une modification de l'ordre du jour, avec la réception d'un postulat qui sera traité en point 9. L'ordre du jour ainsi modifié et accepté est le suivant :

1. Assermentation – 2. Appel – 3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16.06.2022 – 4. Communication(s) du Président – 5. Nomination d'un/e délégué/e du Conseil communal auprès du Conseil intercommunal de l'AISGE – 6. Nomination d'un/e membre de la Commission de gestion – 7. Nomination d'un/e membre de la Commission climat-énergie-durabilité – 8. **Préavis n°5/2022** Avenant au préavis n°4/2022 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 – 9. Postulat « Aménagements autour des bâtiments scolaires (parcelles 386 & 129 principalement) » – 10. Mention des préavis à venir – 11. Communication(s) de la Municipalité et réponses aux questions posées lors de précédentes séances du Conseil – 12. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales – 13. Propositions individuelles et divers.

1. Assermentation

M. Jean Baptiste GERODOLLE, qui a quitté Trélex, a officiellement informé le Conseil et la Municipalité de sa démission dans un courrier adressé à tous. Premier viennent-ensuite, M. Philippe AEBI est assermenté.

2. Appel

34 conseillers présents, 8 excusés et 2 absents.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16.06.2022

En l'absence de remarque, le procès-verbal est approuvé à une très large majorité par 32 oui et 1 abstention.

4. Communication(s) du Président

Le Président n'a pas de communication.

5. Nomination d'un/e délégué/e du Conseil communal auprès du Conseil intercommunal de l'AISGE

M. David VOGEL a annoncé au Président qu'il renonçait à son mandat de délégué. Le Président demande s'il y a des personnes intéressées. Se présente M. Christophe HABISREUTINGER. En l'absence d'autre candidature, il est élu et applaudi.

6. Nomination d'un/e membre de la Commission de gestion

M. GERODOLLE laisse une place vacante et le Président rappelle que le nouveau membre ne peut également siéger à la COFIN. Seul se présente M. Rodolphe HAENER, qui est élu par acclamation.

7. Nomination d'un/e membre de la Commission climat-énergie-durabilité

M. GERODOLLE laissant une place vacante, le Président demande qui souhaite se présenter. M. Gérard BERSET et M. David VOGEL se présentent. Ce dernier retire sa candidature et M. BERSET est élu par acclamation.

8. Préavis n° 5/2022 Avenant au préavis n°4/2022 sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2023

Le Président donne la parole à la Municipale des finances, Mme Evelina GIROD, qui explique qu'une erreur s'est glissée dans l'annexe du préavis n°4/2022, présenté et accepté le 16 juin 2022. Au point 9 relatif à l'impôt sur les chiens, l'arrêté indiquait « 50.00 Fr. par franc perçu par l'État », au lieu de « par chien ». Avec les 130 propriétaires de chiens à Trélex, cela aurait constitué un montant de CHF 5000 par chien et rapporté la coquette somme de CHF 640'000 aux finances de la Commune ! Or, l'impôt annuel forfaitaire par chien se monte à CHF 50 depuis plusieurs années et reste inchangé. Les autres articles du préavis n°4/2022 restent inchangés, il s'agit uniquement de corriger l'erreur.

Le président de la Commission des finances, M. Stéphane DOEBELI, concède que cette malencontreuse erreur n'avait pas été remarquée par les membres de la Commission à l'examen du préavis de juin et que la correction s'impose. La COFIN recommande donc au Conseil communal d'accepter le préavis n° 5/2022.

Le Président ouvre le débat, personne ne souhaite prendre la parole et l'on passe au vote :

le préavis n° 5/2022 est accepté à l'unanimité.

9. Postulat « Aménagements autour des bâtiments scolaires (parcelles 386 & 129 principalement) »

Le Président cite les noms des conseillers signataires : Mme Sarah BERNEY et Messieurs Philippe EAV, David VOGEL et Stephan WENGER. M. VOGEL lit le postulat, qui demande à la Municipalité, dans son futur projet de transformation du pourtour de l'école, d'étudier la prise en compte d'une série de propositions. Au-delà de rénover les installations, il s'agit de se concentrer sur les utilisations prévues pour que ce pourtour devienne un lieu de rencontre vivant pour la population de Trélex. Le document est annexé.

Le Président précise que le Bureau a examiné la recevabilité du postulat et l'a accepté sur la forme. Il rappelle la procédure : le Conseil vote sur la prise en considération ou non de l'objet du postulat, et, si la prise en considération est immédiate, le renvoie soit immédiatement auprès de la Municipalité, soit à une commission qui l'étudiera et fera un rapport. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer avant le vote sur la prise en considération.

M. Pierre GILDEMYN demande si les signataires ont procédé à une estimation du coût.

M. VOGEL lui répond que non, car l'intention était d'adresser directement la demande à la Municipalité.

Le Président demande à celle-ci si elle souhaite s'exprimer. M. Philippe DEPIERRE répondra dans les communications, au point 11.

Le Président propose au Conseil de voter sur la prise en considération du postulat et le renvoi auprès de la Municipalité, qui **sont acceptés par 30 oui, avec 1 non et 2 abstentions.**

Ainsi, la Municipalité dispose d'un délai d'une année pour répondre à ce postulat.

10. Mention des préavis à venir

Le seul préavis présenté à la prochaine séance du Conseil le sera par Mme GIROD et portera sur le budget 2023, préavis n° 6/2022.

11. Communication(s) de la Municipalité et réponses aux questions posées lors de précédentes séances

M. MARZER communique plusieurs informations relatives à son dicastère :

- Le PECC : dans la démarche menée avec la HES-SO Valais, l'étape actuelle est la définition des objectifs ; une étude de la consommation énergétique est en cours en parallèle. Le 30 novembre à 19h, une séance animée par la HES-SO informera les habitants sur les détails du PECC, en particulier sur l'installation de panneaux solaires.
- Eau et sources, les restrictions d'eau de cet été (qui viennent d'être levées) : malgré le mois de septembre pluvieux, toute la région vit un important déficit hydrique depuis le début de l'année et 2022 est l'une des années les plus sèches jamais vécues ; la volonté a été de ne pas trop prélever des nappes phréatiques ; le réseau d'eau a tenu et le réservoir ne s'est pas vidé. M. MARZER commente des graphiques de la SAPAN sur l'évolution mensuelle des précipitations, des cumuls de précipitations, de l'état des sources et l'état de la nappe entre 2019 et 2022. La décision de restriction a été dictée par un souci de solidarité avec les communes voisines, en particulier Genolier et St-Cergue qui ont été en difficulté. Depuis 2016, le niveau des nappes n'est plus remonté à son maximum de 439 m. d'altitude, et en 2022 il est descendu de 7 m. Pour les prochaines années, on peut prévoir deux niveaux de restrictions : d'abord l'interdiction d'arroser les gazons, puis un niveau plus restrictif si la situation s'aggrave.
- Gestion de la crise énergétique pour cet hiver : le Canton a organisé une séance ce même jour sur la gestion du risque de pénurie énergétique. Le pire scénario, soit les coupures alternées, pourrait se produire dès le mois de janvier et les « gros consommateurs » (plus de 100 000 kWh/an) devraient se soumettre à un contingentement pour réduire leur consommation. On ne sait pas si les stations d'épuration sont concernées. Il faut se préparer à un éventuel délestage, soit le risque de coupure de l'alimentation électrique durant des périodes de quatre heures, puis rétablissement pendant soit quatre soit huit heures. Selon les projections actuelles, la probabilité d'en arriver à cette extrémité est faible. Pour faire face au pire scénario, la commune devra mettre en œuvre un plan de continuité ainsi qu'un point de rencontre d'urgence, c'est-à-dire un lieu chauffé disposant de communication. Dans le registre des économies d'énergie de la commune, la Municipalité va étudier l'éclairage public, pour lequel elle a sollicité l'avis de conseillers. Symboliquement, l'église n'est plus éclairée depuis *La nuit est belle*. Les décorations de Noël ne seront pas complètement affectées. M. MARZER se tient à disposition pour tout échange.

M. Stephan WENGER s'étonne que la Municipalité ait approché des conseillers sur l'éclairage public, alors que la Commission énergie semble très pertinente. Concernant les restrictions d'eau, à quel titre la Commune a-t-elle opté pour de la solidarité ?

M. MARZER répond à la première question que la Municipalité a souhaité créer une commission lui rapportant directement et ne dépendant pas du Conseil, ce qui est de sa compétence, pour élaborer un inventaire de l'éclairage public superflu. Des membres de la commission sécurité-village, par exemple, peuvent s'y adjoindre. Pour la deuxième question, la solidarité visait à soulager la SAPAN pour qu'elle puisse alimenter les communes plus démunies ; un autre aspect était le souci du pompage de l'eau du lac, compliqué par la prolifération de la moule quagga.

M. BERSET demande si l'on a étudié l'intérêt de changer le système à halogène de l'éclairage public et celui des bâtiments publics pour du LED, et, dans l'affirmative, si l'on connaît la proportion de la diminution de consommation.

M. MARZER affirme que la majorité de l'éclairage public est déjà en LED, avec une diminution d'intensité entre 23h et 5h, hormis dans le centre du village, qui a des lampes à sodium, que l'on en train de changer. Pour les bâtiments, M. DEPIERRE informe que le changement des luminaires est en projet, notamment au collège des Marmouzets, mais il n'a pas de chiffres sur la diminution de consommation.

M. VOGEL relève l'impact supérieur des pompes à chaleur et demande si la Municipalité envisage de contacter les habitants qui en possèdent pour la régler, ou de proposer une information par un professionnel. Il cite le modèle du projet mené la Ville de Nyon auprès de ses habitants et l'exemple d'Audemars Pignet, qui a réduit sa consommation de 10% en réglant ses vannes.

M. MARZER est ouvert aux pistes de bons professionnels, tout en veillant à ne pas se montrer intrusif envers les habitants. Diminuer la consommation communale est l'impératif édicté par le Canton : les postes sont l'éclairage public, les bâtiments, le pompage, et le chauffage électrique de l'église et de la PC.

M. BERSSET observe que des bilans énergétiques des maisons sont effectués sur un jour ou deux par de petites structures, pour un coût modeste d'environ CHF 1500, pour lequel beaucoup de communes prennent une partie des frais à leur charge, le Canton en assumant probablement une autre partie.

A la question de M. François VAUTIER sur ce que recouvre le PECC, M. MARZER répond que le PECC est un canevas du Canton pour aider les communes, leur faciliter l'étude de projets sous l'angle d'une vingtaine de thèmes allant dans le sens de l'économie d'énergie et de l'environnement. Trélex en a retenu 12 qui sont tous subventionnés. Il rappelle également la séance du 30 novembre.

En référence au fait que les Municipaux disent ne pas parvenir à tout mener de front et constatant qu'un seul préavis est présenté en octobre et un seul annoncé pour décembre, M. WENGER leur demande plus d'information. Il souhaite savoir comment la Municipalité envisage de sortir de cette situation.

Le Syndic explique que les Municipaux ont déployé un travail important pour répondre aux nombreuses questions posées lors de précédents Conseils (voir plus loin). Il rappelle ensuite le programme de législature expliqué en avril, en particulier les gros dossiers que sont la ferme Paul et la transition énergétique. L'élaboration des préavis demande du temps. D'ailleurs, la COFIN sera prochainement invitée à une séance sur la ferme Paul. En outre, le travail en séance de Municipalité est considérable, auquel s'ajoutent d'autres séances sur des sujets spécifiques et un travail quotidien chronophage.

M. GILDEMYN revient sur les récentes restrictions d'eau et demande si la Municipalité est prête à intervenir auprès des habitants qui ne les respecteraient pas.

M. MARZER confirme que des personnes ont reçu un avertissement et que les récidivistes sont dénoncés à la Préfecture.

M. DEPIERRE fait trois communications sur son dicastère :

- le dossier de la ferme Paul progresse, la Commission construction-urbanisme a déjà été conviée et celle des finances le sera bientôt pour étudier un plan de financement.
- Les travaux de la Tour de l'Horloge avancent bien et devraient être terminés fin novembre.
- Pour le pourtour des écoles, une réflexion globale sur le réaménagement du site est en cours avec l'architecte-conseil et débouchera sur un projet pour l'ensemble de la zone, avec l'aide d'un urbaniste. Les différents points contenus dans le postulat seront pris en compte.

Mme VOGEL communique que le Canton a adressé sa réponse sur le PACOM, la Municipalité est en train de l'étudier. Une séance avec le Canton, elle-même et le Syndic est prévue pour discuter de ce plan communal. Par ailleurs, des informations sur Région de Nyon sont reportées au point 12.

Mme GIROD communique sur son dicastère :

- En vue du budget, les acomptes sur la péréquation ont été reçus ainsi que des acomptes sur le budget intercommunal.
- DDP (15 à Trélex et un à St-Cergue) : la Municipalité étudie la demande de plusieurs superficiaires de prolonger l'échéance de leur DDP, ce qui influence le calcul d'hypothèque de futurs acheteurs.
- Forêts : les statuts du Groupement forestier sont en révision.
- Alpagnes : une remise à niveau des toits des quatre alpagnes est en cours, ainsi que l'étude du système électrique de la Trélasse, qui est vétuste.
- Refuge forestier : selon le souhait de la Commission ad hoc refuge forestier de poursuivre l'étude, l'ancien et l'actuel garde-forestier vont participer à l'analyse de terrains forestiers et des options.

- Le livre de Trélex avance.
- En tant que vice-syndique, elle a participé à l'organisation de la fête du 1^{er} août.

M. le Syndic communique sur trois points :

- La Coque : le locataire a quitté le 30 septembre, la parcelle est libre et les bâtiments sont vides.
- La gravière en forêt : l'exploitant a confirmé oralement l'ouverture en 2023, un rendez-vous permettra prochainement de préciser la date et le niveau des revenus.
- Molard-Parelliet, ancienne décharge et station de transfert de Nyon : la Municipalité invitera le Conseil au printemps 2023 pour une visite, notamment des trois biotopes.

Par la voix du Syndic, la Municipalité fournit des réponses à toutes les questions et demandes en suspens soumises durant des séances du Conseil communal en 2021 et jusqu'à juin 2022 :

- Demande du 03.12.2021, réitérée le 07.04.2022, pour la location de la salle polyvalente par l'UAPE dans les horaires libres : la location n'est pas possible en dehors des weekends et des soirées.
- Demande du 06.10.2021 de limiter à 30km/h la zone gare-sortie du village : ceci fait partie de la réflexion sécuritaire du village. Jusqu'à présent, le voyer cantonal n'était pas favorable au passage à 30km/h des routes cantonales en traversée. L'exemple de Coppet montre que la position du Canton évolue. La possibilité de faire passer la route de Nyon partiellement à 30km/h sera discutée par M. MARZER avec le voyer. Le risque de report du trafic sur les routes de desserte de quartier devra aussi être évalué.
- Demande du 06.10.2021 de réfléchir à l'utilisation des terrains entre Fermé Galé et terrain de football, en plaçant par exemple des éléments de fitness en plein air, des arbres, une place pour les plus grands : cela fait partie du cahier des charges en cours de la Municipalité et de son projet sur le pourtour des écoles.
- Demande du 16.09.2021 d'apposer des affiches pédagogiques pour les promeneurs au réservoir du Bois de Ban : pour des raisons de sécurité (malveillance, sabotage), il n'est pas toujours judicieux d'expliquer en détail le fonctionnement des installations d'approvisionnement en eau. La Municipalité considère que la sécurité prime sur les aspects pédagogiques des affiches. Toutefois, elle a organisé avec le fontainier des visites pour les enfants de l'école de Trélex et se tient à disposition pour d'autres visites de ce type à l'avenir.
- Demande du 16.09.2021 de remplacer les deux chaînes au-dessus et en dessous de la salle polyvalente par une solution amovible, car elles font obstacle aux vélos et aux poussettes : les chaînes actuelles ont été remplacées par des chaînes plus visibles pour éviter les accidents la nuit. La Municipalité ne souhaite pas remplacer ces chaînes par une autre solution, pour éviter que les vélos et autre véhicule empruntent cette descente à vive allure. Ces chaînes ne sont pas vraiment un obstacle pour les poussettes qui peuvent facilement la contourner ou passer par le chemin de l'autre côté de la place de jeu.
- Question du 31.03.2021 de la réflexion sur l'organisation et les compétences de la Commission climat-énergie-durabilité : cette question est de la compétence du Conseil communal.
- Demande du 31.03.2021 pour trouver des alternatives à l'utilisation du plastique à l'école pour les repas : un effort pour éliminer au maximum le plastique a été réalisé. Les assiettes, couverts et verres ne sont plus de cette matière, sauf quand il s'agit d'hygiène, par exemple pour le transport et la conservation des produits laitiers.
- Question du 16.06.2022 sur le chiffre de 1439 personnes habitant à Trélex qui ne coïncide pas avec celui des arrivées et départs (cf. rapport de gestion 2021, p. 26) : il n'est pas possible de faire une addition ou une soustraction des habitants arrivés et partis durant l'année pour arriver à un nombre exact. Les chiffres des mouvements *nombre d'arrivées/nombre de départs* indiqués montrent le nombre de fois que le Contrôle des habitants a ouvert le programme pour enregistrer une mutation. Exemple : le mouvement *départ* effectué le 05.12.2021 est une action informatique enregistrée en 2021, mais le départ devient effectif le 10.01.2022, après validation par le système informatique cantonal.

- Question du 07.02.2022 de M. Roman DAEPPEM sur les mesures envisagées par la Municipalité pour résorber le marécage formé en-deçà de la route de Gingins et en parallèle de la route des Boërens : M. MARZER s'est rendu avec M. DAEPPEM sur les lieux pour constater la présence de l'inondation. Plusieurs investigations ont ensuite été menées par le bureau Schenk et le fontainier. Des mesures de conductivité électrique ont pu déterminer qu'il ne s'agit pas d'eau de boisson. Une fuite du réseau d'alimentation en eau est exclue. Un passage caméra dans les collecteurs d'eau claire n'a révélé aucun défaut. Il n'y a pas de bouchon ni de collecteur cassé. On soupçonne donc que l'inondation serait due à l'obstruction d'un drain alimentant la fontaine de l'église. Des travaux seront prochainement menés par le bureau Schenk pour vérifier cette hypothèse.
- Demande du 07.02.2022 de replacer la table à l'ancienne place de jeux : la Municipalité ne souhaite pas y remettre une table, car celle-ci était utilisée en soirée par des jeunes sans égard pour les utilisateurs cibles de l'endroit, les enfants. On y retrouvait régulièrement bouteilles et canettes de bière, boîtes à pizza, mégots de cigarette et autres substances illicites.

Le Président remercie la Municipalité pour son travail et se déclare heureux des nombreuses réponses. Lors de sa visite annuelle, la Préfète avait apprécié ce tableau des questions qui permettait d'avoir un suivi des questions posées durant les séances du Conseil communal.

12. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales

- Région de Nyon : Mme VOGEL informe sur les soutiens octroyés en 2021 grâce aux taxes de séjour. Jusqu'en 2008, 85% des taxes étaient versées au Canton, depuis, elles reviennent à Région de Nyon ; en 2021, elles ont permis de contribuer au financement de plusieurs projets, comme trois nouveaux aménagements (ex : col de la Givrine, plan de relance touristique) et six engagements liés par convention (ex : Nyon région tourisme, Casino-théâtre de Rolle, Usine à gaz, Visions du réel).
- AISGE : Mme Céline HELLER-BERGER félicite M. HABISREUTINGER pour sa nomination. Les travaux du collège du Bix ont dû être arrêtés par le Canton suite à la publication de l'étude « Microgis » sur l'évolution de la population, car la construction projetée sera sous-dimensionnée pour le nombre d'élèves. Une nouvelle étude est en cours. Un budget supplémentaire a été voté par la commune d'Arzier-Le Muids pour l'étude de construction du Bix 2. Dans l'immédiat, des portakabines sont prévus pour les élèves en surnombre. Une directrice générale de l'AISGE a été nommée en la personne de Mme Annick KOSEL au 1^{er} septembre 2022 avec la mission de restructurer l'association et l'accueil de jour. Un poste de responsable des ressources humaines est actuellement mis au concours.

M. DEPIERRE précise que le projet actuel du Bix date de 2014. Cinq solutions alternatives sont en discussion au sein du CoDir. M. MARZER ajoute que les Municipaux en charge cherchent à professionnaliser les structures pour pouvoir se retirer de l'opérationnel.

- Groupement forestier la Colline : M. DAEPPEM relate les travaux effectués en commissions par les deux délégués (lui-même et Mme Diane MARCOZZI), ainsi que des discussions avec l'inspecteur forestier cantonal, M. VALLOTON, et le garde-forestier, M. KOLLY, sur des aspects organisationnels et pratiques. Un groupement forestier de la Dôle est en formation dans le triage 122, auquel a appartenu Trélex. L'incertitude liée aux tensions socio-économiques mondiales, couplée à la situation climatique, a un impact à plusieurs niveaux sur la nature, l'état sanitaire des arbres (sécheresse des résineux et bostryche) et le programme des travaux. Le prix du marché du bois et les coûts/charges énergétiques affectent également l'exécution des tâches du Groupement forestier. Par ailleurs, une mise à jour des statuts et règlement est en cours, qui devra être validée par les autorités communales, dont Trélex, et cantonales.

13. Propositions individuelles et divers

M. VOGEL se réfère au refus de la Municipalité d'aménager le trottoir de la rue de la Gare en septembre 2021. Il rappelle qu'une majorité du Conseil était d'accord de fermer la rue de la Gare. Il demande si une suite sera donnée. M. MARZER répond que son attention est actuellement dirigée sur l'aménagement d'une zone 30 km/h avec un seuil au chemin des Santous et que le mandataire se tournera ensuite vers la rue de la Gare. Le trottoir de la rue de la Gare reste en projet.

M. Nicolas CLERC invite la Commune à une communication différente sur le maintien des restrictions d'eau, par exemple par le biais d'un papillon, d'autant que les pluies de septembre n'ont pas assaini la situation.

M. MARZER rappelle que la décision de communiquer la restriction a dû être prise rapidement. Elle devait prendre une forme officielle et écrite. Pour le maintien des restrictions, l'envoi postal aux ménages aurait coûté CHF 800 et mobilisé du personnel communal. La voie du *Trélex-info* et du site semblait la meilleure. Il reste à disposition pour échanger.

M. WENGER rappelle qu'il apprécie les efforts de la Municipalité pour les communications et réponses aux questions. En regard, son rôle de conseiller envers la population est d'entendre les observations et s'en faire le porte-parole. A propos du courrier de démission de M. GERODOLLE, il relève deux points : l'absence de nouvelles après le refus du système de chauffage de l'église et l'arrosage par l'employé communal des fleurs du centre du village en période de restriction, qu'il considère comme une transgression par l'autorité de sa propre règle. Il demande également à la Municipalité son avis sur ce courrier et son degré de satisfaction quant aux séances et à ses relations avec le Conseil communal.

Précisant que cette lettre est adressée tant à la Municipalité qu'au Conseil, le Président souhaite éviter la polémique.

M. MARZER apporte un complément aux deux questions concrètes : pour le chauffage de l'église, l'ingénieur Stéphane GENOUD, professeur à la HES-SO Valais, estimait que la solution du préavis n°5/2020 était une bonne piste. Quant à l'arrosage des massifs de fleurs, il représente l'équivalent d'un verre d'eau/habitant, tandis que la consommation d'eau des habitants est de 300 l/personne/jour et l'arrosage du gazon de 150 l/jour. La restriction de ce dernier représente une économie essentielle.

Le Syndic ajoute que le petit nombre de préavis ne reflète pas le travail en cours, auquel s'additionnent d'autres projets indiqués dans le budget. Le postulat déposé est bienvenu. Il permet à la Municipalité de connaître les souhaits du Conseil, et ses remarques seront étudiées et potentiellement intégrées.

Mme Carole DUPERRET demande pourquoi, sur les 110 communes associées, Trélex était absente du *Projet Perséides* et de la *Nuit des étoiles filantes* le 12 août. Elle estime que Trélex aurait pu en profiter pour honorer le Nobel trélésien M. Michel MAYOR et de faire une économie d'électricité le soir.

M. MARZER lui répond qu'il y a obligation légale d'éclairer les passages piétons et qu'une réflexion avec Romande Energie a montré qu'il n'est pas possible de les adapter.

Mme DUPERRET estime que la population pourrait être informée des raisons.

M. Olivier DE LORIOLE ne comprend pas que l'on n'installe pas de détecteur de présence devant les passages piétons. La consommation est minime et l'on en voit en maints endroits, comme aux HUG.

M. MARZER répond que la solution proposée par Romande Energie est chère et entraîne une consommation qui ne va pas dans la direction souhaitée.

M. DAEPPEL rend honneur à la Municipalité pour son travail considérable. Il en appelle à une communication sur les priorités et à un travail commun dans la confiance et le respect. Il estime légitime que le Conseil s'interroge et interroge la Municipalité, tout en maintenant un dialogue constructif.

Le Président conclut que, malgré la présence d'un seul préavis en discussion, la séance a donné lieu à un bon dialogue et beaucoup d'échange. Il rappelle que la prochaine séance du Conseil se tiendra le vendredi 9 décembre, suivi d'un repas. Il invite l'assemblée à l'apéritif et lève la séance à 22h15.



Le Président
François VAUTIER



La Secrétaire
Catherine DUBOIS-PELERIN

Trélex, le 04.11.2022 / cdp